

Rénovation énergétique: gare aux démarchages frauduleux

Le pôle énergétique de la communauté de communes Loue Lison signale que des démarchages frauduleux ont été signalés sur le territoire. À ce titre, il est important de rappeler que les organismes publics ne réalisent pas de démarchage à domicile, ni par téléphone ou mail et ne mandatent pas de sociétés pour le faire. Il ne faut jamais communiquer d'informations personnelles (informations fiscales, documents d'identité, coordonnées bancaires, etc.) et ne rien signer lors de la première visite. Les personnes souhaitant réaliser des travaux doivent elles-mêmes convenir d'un rendez-vous avec un artisan et non l'inverse, en privilégiant les entreprises locales, notamment labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), label indispensable pour bénéficier d'aides financières. Il est conseillé de demander plusieurs devis et d'identifier l'entreprise en notant son numéro Siret.

Quoi qu'il en soit, les travaux ne sont jamais financés à 100 % par l'État. De plus, il n'existe aucune aide nationale (Ma prime renov', CEE ou autres) ou locale pour des installations photovoltaïques. Dans le Doubs, pour toutes questions sur les panneaux solaires, il convient de s'adresser à la frui-



Des démarchages frauduleux ont été signalés sur le territoire de Loue Lison. Photo Lionel Vadam

tière à énergies (fruitiere-energies.fr).

Par ailleurs, le Pôle rénovation conseil Loue Lison propose des conseils personnalisés, gratuits, neutres et indépendants pour les projets de rénovation énergétique.

Il est possible de contacter le Pôle rénovation conseil Loue Lison, le jeudi et vendredi, au 07 88 84 40 93, ou par mail : polerenovation@cclouelison.fr ou sur rendez-vous lors des permanences organisées régulièrement dans les trois France Services de la communauté de communes à Quingey, Ornans ou Amancey.